Mon logement

Bien chez soi malgr& le handicap. Que vous soyez propri&taire ou locataire, des solutions existent. D&couvrez les aides pour trouver ou adapter votre logement.

Je cherche un logement individuel

Les d&marches.

Aupr&s d?un propri&taire priv& : il faut s?adresser aux diff&rentes agences de location ou rechercher les petites annonces en direct, sur internet ou dans les journaux sp&cialis&s.

Aupr&s de la SEMIV ou d?un bailleur social : il faut s?adresser au Service logement & l?H&tel de Ville.

Aupr&s de votre employeur : il cotise au 1% logement et peut vous donner une priorit& d?entr&e.

Attention, votre demande de logement social doit &tre renouvel&e tous les ans, sinon vous perdez votre anciennet& d?inscription.

T&l&chargez votre demande de logement social.

Les aides financi&res.

La CAF peut vous verser une allocation logement qui est calcul&e & partir du montant de vos ressources, du montant de votre loyer et de la composition de votre famille.Sur le site de la CAF, vous pouvez faire une simulation d?aide au logement : Simulez votre demande d?aide au logement en ligne.

Si vous rencontrez temporairement des difficult&s & payer votre loyer, renseignez-vous aupr&s du CCAS, des aides sont possibles.

J?adapte mon logement individuel

Les d&marches.

Un logement peut &galement &tre adapt& avec des am&nagements sp&cifiques selon vos besoins, afin que vous puissiez y vivre en toute autonomie. Les demandes d?adaptation du logement les plus fr&quentes concernent le remplacement de la baignoire par une douche et l?adaptation des toilettes.

Vous &tes locataire.

Si vous &tre locataire, dans tous les cas, vous devez demander & votre bailleur l?autorisation, par courrier recommand& avec accus& de r&ception, de r&aliser des travaux d?adaptation du logement, & vos frais. L?absence de r&ponse de votre propri&taire durant 4 mois vaut accord. A votre d&part, le propri&taire ne pourra pas exiger la remise des lieux en l?&tat.

? Dans le parc social, le bailleur fait r&aliser lui-m&me les travaux n&cessaires.? Si vous habitez un logement de la SEMIV, celle-ci fera r&aliser des devis de travaux. Elle prend g&n&ralement & sa charge la moiti& du montant total des travaux.

? Si vous &tes locataire du parc priv&, vous pouvez faire r&aliser les travaux n&cessaires, mais & votre charge, & moins que votre propri&taire n?accepte d?en financer une partie. Des aides financi&res sont possibles m&me dans le parc priv&.

Vous &tes propri&taire.

? **D?un appartement** : les travaux concernant les parties communes devront &tre vot&s en assembl&e g&n&rale, sur pr&sentation d?un devis. Le syndicat de copropri&t& pourra vous renseigner

.? **D?une maison individuelle** : selon les travaux envisag&s, il faudra &ventuellement faire une d&claration de travaux ou d&poser un permis de construire. Le Service urbanisme de la Ville pourra vous orienter sur les d&marches & r&aliser avant travaux.

Les aides financi&res.

- SOLIHA.

Le CCAS de V&lizy-Villacoublay a pass& une convention avec Soliha, par lequel il finance :

? Le diagnostic d?un ergoth&rapeute.

? La recherche de financements aupr&s du Conseil d&partemental, de la MDPH, des caisses de retraites, etc.

La demande est & faire aupr&s du CCAS.Le versement est r&alis& par Soliha, directement & votre entrepreneur.

Soliha n?intervient que pour les travaux modifiant le b&ti : pose d?une douche, volet roulants, etc.

- ADAPTIA.

Le CCAS a &galement pass& une convention avec ADAPTIA, une plateforme nationale d'ergoth&rapeutes, sp&cialis&e dans l'am&nagement du

domicile pour les personnes en perte d'autonomie.ADAPTIA a pour objectif d?€couter, d'accompagner et aider ces personnes € rester dans leur domicile en leur proposant :

? des aides techniques adapt€es € leur besoin et € leur environnement,

? des am€nagements simples et personnalis€s.

La demande est € faire aupr€s du CCAS. Le versement est r€alis€ par Soliha, directement € votre entrepreneur.

- La PCH.

La Prestation de compensation du handicap dispose d?un volet Am€nagement du logement qui peut €tre sollicit€ directement par la personne handicap€e, adulte ou enfant, pour les travaux d?adaptation du logement. Soliha peut €galement s?en charger.

Si votre logement ne peut €tre am€nag€ pour votre handicap, ce volet de la PCH peut prendre en charge tout ou partie de vos frais de d€m€nagement vers un logement plus adapt€.Contrairement aux volets Aide humaine et Aides techniques de la PCH, le volet Am€nagement du logement peut €galement €tre demand€ par un parent qui per€oit, pour son enfant handicap€, un compl€ment de l?AEEH.

Voir plus de d€tails sur la PCH.

- L?APA .

L?Allocation personnalis€e d?autonomie peut €galement financer une partie des travaux d?am€nagement du logement € la perte d?autonomie. **L?APA n?est pas cumulable avec la PCH.**

Voir plus de d€tails sur l?APA

- L?ANAH.

Pour sa part, l?Agence nationale pour l'am€lioration de l?habitat (ANAH) propose des aides aux propri€taires en situation de handicap qui occupent leur logement depuis plus de 3 ans.

Ces aides sont sous condition de ressources et peuvent aller jusqu?€ 50% du montant total des travaux. Les propri€taires peuvent €galement €tre aid€s, afin de r€aliser des travaux pour leur locataire €g€ ou handicap€. Cette aide peut aller jusqu?€ 30% du montant total des travaux.

Consultez le site de l?ANAH.

- Le cr€dit d?imp€t.

La personne qui finance l?installation ou le remplacement d?€quipements sp€cialement con€us pour les personnes €g€es ou handicap€es, qu?elle soit locataire ou propri€taire, peut b€n€ficier, en 2016, d?un cr€dit d?imp€t €quivalent € 25% des d€penses d?€quipement. Rapprochez-vous de votre centre des imp€ts.

- Le CCAS.

Par ailleurs, le CCAS contribue €galement au r€glement du co€t des travaux par une Aide Solidarit€ Handicap et Accessibilit€ permet aux personnes qui, malgr€ les diff€rentes aides, ne peuvent financer le montant restant € leur charge, de disposer de la somme gr€ce € un pr€t sans int€r€t. **Prenez rendez-vous avec le CCAS.**

Je pr€f€re un h€bergement adapt€

Les d€marches.

Pour les personnes handicap€es,c?est la CDAPH qui vous autorisera € int€grer un €tablissement pour personnes handicap€es. Le financement du s€jour dans ces €tablissements est fait par l?Agence r€gionale de sant€ (partie m€dicalis€e), ou le D€partement (partie sociale), ou les 2 (m€dico-social).

Pour les enfants, soumis € l?obligation scolaire, la CDAPH vous fournit, avec la notification d?accord, une liste d?€tablissements d?enseignements, avec ou sans h€bergement. C?est € vous de prendre contact avec un €tablissement pour savoir s?il y a de la place. Si c?est le cas, l?€tablissement propose alors, € votre enfant, de faire une semaine d?adaptation, afin de voir si l?€tablissement lui convient.Certains €tablissements pour enfant ont €galement un internat et peuvent accueillir votre enfant € temps complet ou € temps partiel.

Il y a plusieurs types d?€tablissements pour les enfants et adolescents :

? Les IME, instituts m€dicaux €ducatifs, pour des enfants d€ficients intellectuels.

? Les ITEP, institut th€rapeutiques, €ducatifs et p€dagogiques, pour des enfants et adolescents pr€sentant des troubles du comportement.

? Les €tablissements et services prenant en charge les enfants et adolescents suivant leur handicap : moteur, polyhandicap, visuel, auditif.

Voir plus de d€tails sur le site de la MDPH de la Gironde.

Lorsque les jeunes atteignent 20 ans, ils doivent quitter leur €tablissement. L?amendement Creton permet aux jeunes sans solution d?h€bergement de rester plus longtemps.

Pour les adultes, la MDPH ne donne pas de liste d?€tablissements. C?est € vous de les trouver et de prendre contact avec eux. L€ encore, une p€riode d?adaptation est souvent demand€e. Plusieurs tentatives peuvent €tre n€cessaires pour trouver l?€tablissement qui pourra vous accueillir.

La MDPH peut €galement mandater un service, tel un SAMSAH (Service d?accompagnement m€dico-social pour adultes handicap€s), ou un SAVS (Service d?accompagnement € la vie sociale), pour vous aider dans la recherche de logement ou d?€tablissement. La notification comprend une liste de SAMSAH ou de SAVS, avec qui vous devez prendre contact.

Il y a plusieurs types d?€tablissements d?h€bergement pour personnes handicap€es : ? Les centres d?accueils de jour, m€dicalis€s ou non, qui accueillent en journ€e des adultes en situation de handicap qui disposent d?une autonomie suffisante pour des activit€s €ducatives, cr€atives et

ludiques.

? Les ⬜tablissements d?h⬜bergement et de soins : foyer d?accueil m⬜dicalis⬜, maison d?accueil sp⬜cialis⬜e.

? Les ⬜tablissements d?h⬜bergement : foyer d?h⬜bergement, foyer de vie, foyer occupationnel.

? Il n?existe pas de limite d?⬜ge pour ⬜tre accueilli dans ces ⬜tablissements, ni pour ⬜tre oblig⬜ d?en partir.

Cr⬜ation de l?Association Entraide Universitaire, la MAS Lucie Nouet, a ouvert le 9 mai 2000, sur la base d?un fonctionnement de 365 jours par an. Situ⬜e au 9 rue de Bretagne ⬜ V⬜lizy-Villacoublay, elle b⬜n⬜ficie d?un environnement relativement privil⬜gi⬜. La MAS fait face ⬜ une for⬜t. Elle accueille 64 adultes atteints du double handicap de surdi-c⬜cit⬜ ou de polyhandicap. Ces personnes participent r⬜guli⬜rement ⬜ des manifestations organis⬜es par la Ville.

Pour les personnes ⬜g⬜es, c?est ⬜ vous de trouver un Etablissement d?h⬜bergement pour personne ⬜g⬜e d⬜pendante (EHPAD), qui vous convienne. Vous pouvez trouver une liste des EHPAD de la r⬜gion aupr⬜s du CCAS ou du PAT Grand Versailles.Une personne handicap⬜e peut ⬜tre admise en EHPAD avant l?⬜ge de la retraite, sur d⬜rogation d?⬜ge.

L?Aide sociale ⬜ l?h⬜bergement.

L?aide sociale ⬜ l?h⬜bergement (ASH), est une aide financi⬜re du D⬜partement permettant de financer :

? le s⬜jour de personnes adultes handicap⬜es, ⬜ titre permanent ou temporaire, dans des ⬜tablissements sp⬜cialis⬜s habilit⬜s ⬜ l?aide sociale d⬜partementale. Une d⬜cision d?orientation de la CDAPH est indispensable. Les enfants ne sont pas sollicit⬜s pour participer aux frais d?h⬜bergement.

? Le s⬜jour des personnes ⬜g⬜es en EHPAD, habilit⬜s ⬜ l?aide sociale. Les enfants sont alors sollicit⬜s pour participer au financement des frais d?h⬜bergement, en fonction de leurs ressources. On dit alors qu?ils sont oblig⬜s alimentaires de leurs parents. Il est laiss⬜ 10% de ses ressources ⬜ la personne ⬜g⬜e.

La demande est ⬜ faire obligatoirement aupr⬜s du CCAS. Le versement est r⬜alis⬜ par le D⬜partement.

L?aide sociale ⬜ l?h⬜bergement pour les personnes handicap⬜es est r⬜cup⬜rable sur succession, au-del⬜ d?un certain seuil, sauf quand les destinataires de l?h⬜ritage de la personne b⬜n⬜ficiaire de l?aide sociale sont ses parents, ses enfants, ses petits-enfants (si les enfants sont d⬜c⬜d⬜s), son conjoint ou la personne ayant assum⬜ sa charge effective et constante.

L?aide sociale ⬜ l?h⬜bergement pour les personnes ⬜g⬜es est r⬜cup⬜rable sur succession, d⬜s le 1er euro, sans abattement, quelle que soit la personne qui h⬜rite. Elle est ⬜galement r⬜cup⬜rable en cas de retour ⬜ meilleure fortune de la personne en ⬜tablissement.

Documents

Guide du handicap

Contact

CCAS

5 avenue du Capitaine Tarron
78140 V⬜lizy-Villacoublay

T⬜l : 01.34.58.50.01